PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 18 heures trente, le conseil municipal de la commune de Leuc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe BARBIER, Maire.

Présents : M. Alquier – A. Vaquié – C. Roux – C. Barbier – D. Delmon – N. Alemany – N. Ortuno – A. Guichou Portela – M. Grasa Lazaro – H. Cases – N. Pasteur – E. Debez – C. Tharin – C. Frassetto ;

Procuration : R. Castan à C. Tharin ;

Absent excusé : R. Castan ;

Secrétaire de séance : Céline Roux

Date de convocation : 09/10/2026

Ordre du jour

Délibérations :

- ✓ Décision modificative du budget 2026 : virement de crédits
- ✓ Demande de subvention pour rénovation de la voirie communale auprès du Conseil départemental de l'Aude et de l'État au titre de la DETR
- ✓ Demande de subvention SYADEN pour des travaux d'éclairage public
- ✓ Recensement 2027 de la population : recrutement de deux agents recenseurs en contrat à durée déterminée

Divers :

- ✓ Avancement projet foyers
- ✓ Création d'un poste administratif

1/ Décision modificative du budget 2026 : virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le chapitre 12 ne dispose pas de crédits suffisants au regard des prochains mandats à venir. Il propose en conséquence un virement de crédits du chapitre 65, compte de dépenses 65888, pour un montant de 20 000 €, vers le chapitre 12, compte de dépenses 6411, pour un montant équivalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la décision modificative du budget primitif 2026 consistant à diminuer de 20 000 € les crédits du chapitre 65, compte 65888, et à augmenter de 20 000 € les crédits du chapitre 12, compte 6411.

VOTE : POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

2/ Demande de subvention pour rénovation de la voirie communale auprès du Conseil départemental de l'Aude et de l'État au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose la nécessité de rénover plusieurs portions de voirie communale dont l'état de dégradation nécessite une intervention pour garantir la sécurité des usagers, préserver les infrastructures et assurer de bonnes conditions de circulation.

Le projet concerne le chemin de Saint-Martin, qui dessert notamment le domaine viticole de Saint-Martin et le centre équestre du domaine de Fraisse, contribuant à l'activité économique, touristique et sociale du territoire, ainsi que l'impasse des Ormeaux, dont l'état dégradé représente un enjeu de sécurité pour les riverains.

Le montant prévisionnel présenté pour les travaux des deux voies est de 77 939 € HT, auquel s'ajoutent 15 587,80 € de TVA, soit 93 526,80 € TTC. Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Aude et de l'État au titre de la DETR pour les travaux de rénovation de la voirie communale, et lui donne pouvoir pour signer tout document relatif à cette demande.

VOTE : POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

3/ Demande de subvention SYADEN pour des travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du diagnostic de l'éclairage public réalisé par le SYADEN en 2023, qui ont mis en évidence la vétusté du parc de luminaires et conduit à la mise en place d'un programme de rénovation de l'éclairage public communal sur dix ans.

La demande concerne la quatrième tranche de travaux, portant sur le lotissement de la Païchero et la rue la Coumo, pour un montant prévisionnel de 25 000 € HT. Le projet de rénovation s'inscrit dans une démarche d'économies d'énergie. La Commune sollicite le montant maximal de subvention autorisé par le règlement d'intervention financière du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement de 5 % du montant HT de la facture, dans la limite d'une opération de 25 000 € HT, sont prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du SYADEN et à signer les documents nécessaires à la suite du dossier ; autorise le SYADEN, dans le cadre d'une rénovation, à collecter les certificats d'économies d'énergie liés au projet ; sollicite une subvention au taux maximum de la dépense ; et désigne Monsieur Davy's Delmon comme référent de la Commune. Le Conseil municipal s'engage également à assurer la publicité de l'accompagnement technique et financier du SYADEN, notamment par un panneau de chantier, un communiqué de presse et le bulletin d'information municipal.

VOTE : POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

4/ Recensement 2027 de la population : recrutement de deux agents recenseurs en contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'enquête de recensement organisée par l'INSEE, la Commune doit recruter deux agents recenseurs chargés des opérations de collecte auprès de la population. Leur mission comprendra notamment la participation aux formations de l'INSEE, la tournée de reconnaissance des adresses, la distribution des notices d'information, le suivi de la collecte, les relances nécessaires et le compte rendu régulier de l'avancement de leur mission au coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le recrutement de deux agents recenseurs pour la période de préparation et de collecte, du 21 janvier 2027 au 20 février 2027. Il fixe leur rémunération à 2,50 € par bulletin individuel, 2,50 € par feuille de logement remplie, 2,00 € par feuille d'immeuble collectif et 50,00 € par séance de formation. Il autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement, à prendre les arrêtés de nomination correspondants et à signer tout acte nécessaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027, chapitre 012, article 6413.

VOTE : POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

Divers :

- Projet rénovation foyer communal : présentation des plans inspirés des conseils du CAUE de l'Aude : 1 salle de 218 m² avec scène mobile, bar, cuisine ,hall, vestiaires, WC, espace extérieur couvert et treille.
 Prix estimé : entre 350 à 400 k€. Une consultation de 2 cabinets d'architectes est en cours.
- Etude financière d'une salle polyvalente à la Condamine en cours
- Création d'un poste administratif de formation secrétaire de mairie en contrat à durée déterminé entre 5h et 7h (aide aux dossiers d'urbanisme notamment) à compter du 1er janvier
- Une parcelle communale est demandée à la vente par un particulier ; C'est une Lande en friche, inculte. Ce terrain jouxte la propriété du demandeur. Le conseil est favorable à une vente.
- Sécurité routière : Des propositions d'aménagement sur l'écluse du Foyer (inverser la priorité de passage), la sortie côté Verzeille (chicane à la place du coussin berlinois), Entrée Condamine (coussin berlinois) , Ecluse de l'école (ajouter un coussin berlinois).
- Suite travaux traversée de Leuc : Pas de retour particulier sur le bruit ; en revanche, il faut demander l'intervention de Madame Stremler (bureau d'études travaux traversée) pou les soucis d'écoulement d'eau à 2 endroits précis. D'autres solutions sont également à l'étude.

La séance est levée à 20h30